

1.

LES TIERS-LIEUX : OBJETS OU MÉTHODE DANS LES TRANSITIONS ?

Pascal Glémain,
Maître de conférences-HDR en économie et management des OESS
et de la soutenabilité, Université Rennes 2,
chercheur permanent dans l'UMR 6590 CNRS-ESO Rennes

Les récents travaux relatifs aux tiers-lieux, en sciences de gestion-management, ont tendance à les considérer comme de nouvelles formes de « communs entrepreneuriaux », c'est-à-dire : les résultats de projets collectifs portés par des citoyens afin d'entreprendre le changement sur leur territoire pour faire transition vers un modèle de développement soutenable à l'échelle locale. Sous ces approches qui rejoignent en partie les « *transition studies* », les tiers-lieux de transition s'apparentent à des organisations dont il convient de comprendre le modèle et les stratégies de soutenabilité. Pour faire suite à notre transition-mètre, nous développons ici une approche théorique nourrie de nos savoirs communs sur ces tiers-lieux. Nous démontrons ainsi en quoi ils révèlent la pertinence de l'économie sociale, écologique et solidaire.

Mots-clés

Transition(s); Tiers-lieu; Localité; Entrepreneuriat; Bifurcation;
Économie sociale écologique

Introduction

Dans la résolution 77/281 du 18 avril 2023⁷⁷, l'ONU promeut « la contribution de l'économie sociale et solidaire à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à une reprise inclusive, porteuses d'emplois, résiliente et durable ». Cette reconnaissance rejoint les travaux liant le développement durable (DD) et l'économie sociale et solidaire (ESS) conduits par de nombreux chercheurs, dont ceux de Crétiéneau (2010). Selon elle, l'ESS et le DD entretiennent un lien évident car, tous deux intègrent que l'économie n'obéit pas à ses propres lois, et qu'elle peut être facilitatrice d'un autre modèle de développement soutenable local, sous les dimensions économiques, sociales, environnementales et de gouvernance démocratique (une personne = une voix).

Cependant, si l'ESS est définie comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine » (art.1-principes, Loi ESS 2014) porté par les « entreprises de l'ESS » (art.1-composition, Loi ESS 2014); cette définition ne satisfait pas tous les acteurs de l'ESS parce que, selon eux, elle ne traduit pas la recherche d'une transition socio-économique et démocratique au service du territoire local et de son développement. Le « Développement Soutenable », désignation apparue en 1980 dans le rapport *World Conservation Strategy : Living Ressource for Sustainable Development*, et reprise par le rapport de Gro Harlem Brundtland⁷⁸ *Our Common Futur* de 1983, est lui devenu : « durable ». La soutenabilité correspond plutôt à « la capacité d'un phénomène à s'auto-entretenir, à résister aux aléas et aux chocs qui le menacent » (Arnaud *et al.*, 2005, p. 6) et ce, en rompant avec un certain nombre de comportements de consommation, et de modes de production ou d'échanges. Parce que nous entrons dans l'ère du repenser : repenser l'économie, repenser notre rapport à la nature ou à l'environnement, repenser nos relations sociales, repenser nos démocraties, etc., l'ESS et le DD semblent être des vecteurs de transitions pour changer le monde vers une économie écologique (EE) (Petit *et al.*, 2022). Avec Spash (2014), nous pouvons caractériser l'économie sociale écologique (ESE) par une économie qui promeut l'équité sociale et la valeur intrinsèque de la nature, en défendant une analyse des rapports sociaux à la nature.

Parmi les organisations de l'ESE, les tiers-lieux apparaissent comme des épiphénomènes pour certains auteurs travaillant sur les espaces de *coworking*, ou comme les acteurs d'une (r)évolution pour d'autres (Tremblay et Krauss, 2024; Glémain *et al.*, 2024). En effet, selon France Tiers-lieux (2023)⁷⁹, 60 % d'entre eux sont des

77. <https://docs.un.org/en/A/RES/77/281>

78. Premier ministre de Norvège, elle était alors présidente auprès de l'ONU, de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

79. <https://francetierslieux.fr/publications/rapport-tiers-lieux-2021>

associations ou coopératives, donc à statut juridique d'économie sociale. Aussi, dans son rapport de 2021, France Tiers-lieux affirmait : « Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir! » Dès lors, en quoi seraient-ils porteurs d'une innovation au service des transitions? Serait-ce parce qu'ils sont des fabriques de territoires d'avenir(s)? Sont-ils vecteurs d'un modèle transitionnel à base de rupture ou de bifurcation? L'altérité qu'ils portent les fait-elle se distinguer dans leur aptitude à penser et à réaliser la transformation profonde attendue?

En nous inspirant de la démarche de Chansigaud (2015) qui cherche à rendre visible et concrète la crise environnementale contemporaine en étudiant l'histoire des liens entre santé et environnement, on peut se demander si la transition portée par les tiers-lieux relève d'une simple adaptation des humains à leurs environnements ou bien de véritables bifurcations (Stigler, 2020) organisationnelles et ruptures systémiques?

Afin d'apporter des éléments de réponses à ces questionnements, nous proposons une analyse compréhensive des différentes approches des transitions en sciences de gestion-management appliquées aux organisations d'économie sociale écologique (ESE), afin de questionner la dynamique transitionnelle des tiers-lieux au service d'un modèle de développement durable de proximités à la fois sociale et géographique.

De l'apport des sciences de gestion-management à la compréhension des nouvelles organisations transitionnelles : les tiers-lieux de transition (TLT)

Définir les tiers-lieux de transition au prisme des « transitional studies », du développement soutenable et de la transition juste ?

Il est possible d'appréhender les tiers-lieux comme des « espaces transitionnels » (Besson, 2018). Selon cet auteur (Besson, 2018, p. 65), les tiers-lieux « appartiennent à différentes catégories d'espaces et de transitions : écologiques, sociales, numériques, culturelles, scientifiques, démocratiques, citoyennes, alimentaires et organisationnelles ». En d'autres termes, il lie espace et transition : tiers-lieu de transition numérique, tiers-lieu de transition sociale, tiers-lieu de transition écologique, etc. Il en fait de multiples « vecteurs de transition » en tant qu'« espaces en mouvement, en mesure de réguler et de s'adapter en continu à des tensions, des acteurs et des intérêts multiples et potentiellement divergents » (Besson, 2018, p. 68). Pour autant, leur (r)apport au territoire demeure implicite alors qu'il semble fondamental de l'évaluer à partir des notions de résilience, de coopération, d'ancrage, et de modèle économique. Ces quatre dimensions structurent le transitio-mètre qui permet dans le temps d'évaluer les adaptations successives des tiers-lieux de transition à leurs environnements, aux rapports sociaux à leur territoire. En effet, chacun, selon sa nature et ses activités, constitue à l'ob-

servation un laboratoire de proximités – sociale et géographique – et d’exploration des mutations plus ou moins radicales en cours : rapport au travail, rapport à la mobilité, rapport à la citoyenneté, rapport à l’environnement naturel, rapport à l’habiter, aux autres vivants, qui peuvent faire émerger un management de la soutenabilité.

En cela, les études de transition (*transition studies*) présentent un intérêt. Partant d’une optique socio-technique multi-niveaux au profit d’innovations de niche (Geels, 2011) qui semble pertinente, elles font néanmoins face à des critiques. Tout d’abord, elle suppose que la technologie résoudra les problèmes sociaux, en plaçant en second plan le social vis-à-vis du technique. Ensuite, elle développe une vision trop technocratique et mécanique des transitions. Enfin, elle ne met pas assez l’accent sur la question des inégalités face aux transitions et néglige les questions de pouvoir et de légitimité des parties prenantes : qui perd et qui gagnent selon les voies de transitions choisies.

Répondant en partie à ces critiques, nous avons envisagé de créer un transito-mètre⁸⁰ (Glémoin et Billaudeau, 2022). Cet outil de gestion vise à permettre aux tiers-Lieux de transition de comprendre la trajectoire prise lors de leur création, celle qu’ils observent maintenant et les perspectives envisagées à l’avenir dans leurs dimensions économique, sociale, de gouvernance et de leurs apports à leur territoire. De manière matricielle, il repose sur cinq blocs : une réponse sobre, résiliente et solidaire aux changements, le faire ensemble pour la coopération, une communauté d’acteurs avec la « y-conscience⁸¹ », un modèle économique et financier spécifique mêlant financements public et privé, et, « un ancrage territorial » soit : un certain (r)apport au territoire dans les représentations économiques, sociales et citoyennes qu’il incarne. Le transito-mètre, transformé en outil de gestion par le jeu de cartes issu des matrices, a été pensé comme un instrument au service de la gestion stratégique en termes de transitions afin que ces tiers-lieux de transition (TLT) soutiennent des processus participatifs citoyens à l’échelle locale au service des chemins de transition envisagés, rejoignant ainsi les travaux de Loorbach et Rotmans (2010) relatifs au cycle de management de la transition en contexte sociétal.

Les tiers-lieux de transition (TLT) initient des relations de coopération (le faire ensemble – *cum operare*), selon une certaine identité spatiale qui « peut être considérée comme l’ensemble des valeurs fixées sur un espace (que ce soit un lieu, une aire ou un réseau) qui constitue une référence utilisée par un et/ou des acteurs qui

80. Sont cocréateurs par ordre alphabétique : Luc Bertilina, Valérie Billaudeau, Florence Busnot-Richard, et Pascal Glémoin.

81. La « y-conscience » correspond au fait de vivre un lieu, de se l’approprier de manière collective à partir des rapports sociaux qu’il facilite, des projets communs qu’il fait naître, de la conscience d’un collectif qui produit du bien-être humain à l’échelle de chacun et de tous. Le « nous » est préféré au « Je ».

le pratiquent pour se définir en se distinguant des autres acteurs » (Lussault, 2007, p. 93). Cette « *identité spatiale* » n'existe pas *ex nihilo*, elle est « inventée collectivement » pour aboutir à une culture commune autour d'une valeur sociétale qui est la leur. Pour l'exprimer autrement, il apparaît qu'un tiers-lieu de transition relève d'une forme de proxémie développée par Hall (1966) et définie par une proximité à la fois géographique et relationnelle, soit, comme « un néologisme pour désigner l'ensemble des observations et des théories concernant l'usage que l'homme fait de l'espace en tant que produit culturel spécifique » (Hall, 1971, p. 13). Il peut s'agir de dimensions relationnelles et humaines que les économies et les sociétés contemporaines a-territorialisées avaient oubliées depuis la seconde guerre mondiale, en raison de la croissance économique sans limite et la montée de l'individualisme. Cette approche rejoint les travaux de Boas (1911, 1938) pour qui « la communication constitue le fondement de la culture, davantage, que celui de la vie même » (Hall 1971, p. 13). Les tiers-lieux de transitions sont donc des lieux de communication et de la vision citoyenne de la transition de son territoire. Car, l'Homme est d'abord un animal visuel (Yong, 2022) qui réagit relativement à son « *Umwelt* » défini par Uexküll (1864-1944) comme « un univers perceptif propre » (Yong, 2022, p. 14), qui donne corps à la « y-conscience » partagée par les parties prenantes des TLT.

Les « tiers-lieux de transitions » (TLT) sont des univers perceptifs singuliers selon les territoires où ils sont installés, reposant sur une « y-conscience » partagées :

« Cette y-conscience, conscience d'être là, je l'appelle en anglais site consciousness. Conscience de soi et y-conscience vont de pair et se complètent (...). Les êtres vivants lient ce qu'ils sont et là où ils sont » (Imanishi, 2022, p. 139).

Le tiers-lieu de transition articule le soi-citoyen avec l'environnement du, et, de ce lieu spécifique. En effet, « d'avoir ce là en commun va naître un sentiment commun (kyōkan) » (Imanishi, 2022, p. 140), une forme d'intention collective vers une transition qui tente de pallier les inégalités socio-économiques et territoriales. Une sorte de « transition juste » est envisagée par l'économie écologique (Laurent, 2019) qui suppose une étude conjointe des systèmes naturels et des systèmes humains considérés. Sous ce prisme, les tiers-lieux s'affirment comme des opérateurs territoriaux d'une transformation systémique (Gendron, 2015) au service d'un modèle de développement durable local, parce que l'anthropocène traduit le fait que « le mode de fonctionnement de la sphère économique risque de compromettre à plus ou moins brève échéance l'habitabilité de la terre, la notion de développement durable vise à fonder une pratique écologiquement et socialement responsable de la vie économique » (Maréchal, 2005, p. 125), en vue d'une économie sociale écologique se substituant à une économie de marché devenue plus ou moins insoutenable!

À la suite du rapport Meadows de 1972, il est possible d'interroger le concept de durabilité, car

« la durabilité est l'objectif du système mondial. En réalité, ce terme est utilisé pour décrire un monde dans lequel les riches peuvent conserver ce qu'ils possèdent tandis que les pauvres sont autorisés à s'enrichir. Dans un monde où la consommation des ressources est bien supérieure aux capacités de régénération de la planète, un tel objectif ne peut être atteint. La durabilité est donc impossible et les efforts pour tenter d'y parvenir ne font que générer de la frustration ». (Meadows, 2022, p. 10)

Le « durable » n'est pas aussi soutenable qu'on le pense. D'autres auteurs, plus incisifs encore, y voient même un slogan publicitaire qui traduit une certaine dérive de l'usage de ce concept (Pierre, 2006), au point de ne plus bien savoir au fond de quoi il s'agit précisément, sauf à tout verdir, sous couvert d'une plus grande responsabilité économique, financière et politique, vis-à-vis de l'environnement mais, en oubliant toujours la dimension sociale de la transformation profonde attendue.

Une récente publication du Commissariat général au DD (2017) déclare « qu'elle soit écologique, énergétique, sociale, solidaire, économique, démocratique, numérique ou encore managériale, la transition se caractérise par une transformation profonde des systèmes ». Elle se traduit par des « changements rapides et radicaux » (Pelt, 2007) au service « d'une société durable qui recherche le développement qualitatif et non l'expansion physique » (Meadows, 2022, p. 412). Le « développement socialement soutenable » (Ballet *et al.*, 2005) suppose une approche systémique du changement qui consiste à en comprendre les dysfonctionnements afin de tester des solutions durables et pertinentes aux problèmes auxquels tous les vivants sont confrontés et ce, de manière intergénérationnelle. Les tiers-lieux de transition (TLT) deviendraient des « systèmes à buts⁸² » au sens de Lesourne (1976).

En systémique, l'organisation, « c'est d'abord un agencement de relations entre des composants ou des individus qui produit une nouvelle unité possédant les qualités que n'ont pas ses composants. L'organisation est un des aspects essentiels du système, pour mieux en saisir l'importance » (Durand, 1990, p. 10). L'analyse des interactions stratégiques entre l'écologie et les écosystèmes locaux est centrale. L'écologie, c'est « la science qui étudie les rapports entre les organisations (vivants) et le milieu (physique) où ils vivent » (Durand, 1990, p. 95). L'écosystème, c'est « l'ensemble d'un peuplement ou d'une communauté biologique (biocénose) et de son milieu naturel (biotope) entre lesquels il existe un réseau d'interactions multiples » (Durand, 1990, p. 95).

Pour résumer, l'approche écosystémique en sciences de gestion-management nous permet dans le cadre d'une économie sociale écologique de « mieux com-

82. En systémique, un système à but est un contrôle intégré dans le système lui-même dont il constitue l'unité-objectifs, par une finalité propre, par la poursuite possible de plusieurs buts selon une hiérarchisation des boucles de régulation.

prendre les changements des systèmes socio-écologiques afin de proposer des élaborations politiques permettant de les analyser et d'infléchir les changements à venir de la perspective d'un développement soutenable » (Petit *et al.*, 2022, p. 3), et de caractériser les tiers-lieux de transition comme des organisations au service des transitions à la fois économique, sociale, de gouvernance, au service d'un autre modèle de développement territorial local.

De l'approche idéelle de la transition nécessaire à son émergence avec les tiers-lieux de transition.

Depuis longtemps, les organisations d'économie sociale et écologique « ont créé, animé et accompagné des lieux gérés collectivement, avant de voir émerger le terme de "tiers-lieu" » (Grippon *et al.*, 2021, p. 5), issu de l'anglais « *third place* » du sociologue Oldenburg (1989), soit « un lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile (*first-place*) et de l'entreprise (*second-place*)⁸³ ». En 2024, selon la cartographie de France Tiers-lieux qui se fonde sur du déclaratif, 3 772 sont en activités. Ils sont « des particules élémentaires d'une innovation sociale » c'est-à-dire « ces espaces ouverts à tous, où se mêlent production, rencontres et événements, apparaissent comme « la particule élémentaire » du nouveau paradigme de l'organisation socio-économique et le processeur de l'intelligence collective » (Delannoy, 2017, p. 208). Nous y retrouvons les principes symbiotiques : la diversité des acteurs, la sérendipité au service de l'innovation et de l'entreprendre collectif, et la production de lien social. Ils sont une altérité organisationnelle portée par « une autre vision du potentiel humain et de son épanouissement (...) au service d'une mission commune et reliante, d'une autre vision du management, qui bascule vers l'auto-organisation » (Delannoy, 2017, p. 211). Ils permettent de penser une mise en réseau des acteurs de la transition territorialisée, soutenable et solidaire⁸⁴, grâce aux tiers-lieux de transition.

La territorialisation désigne :

« L'ensemble des processus engagés par les systèmes d'acteurs ou d'agents, par les organisations sociales et politiques, par des dispositifs et procédures ad hoc, par les rapports de force et les mises en tensions, par des déterminants économiques et structurels, par des configurations génériques existantes ou des configurations particulières émergentes, permettant de faire advenir le territoire, le faire exister, se maintenir et parfois de devenir opératoire. » (Vanier, 2009, p. 12)

83. Citation issue du site de France Tiers-Lieux, consulté le 18 avril 2024.

84. Par solidaire, nous comprenons ici « qui renforce », « qui consolide ».

Elle fait des tiers-lieux de transition des outils conviviaux au sens d'Illich (1973), parce que la plupart d'entre eux « dénonce[nt] la servitude née du monde industriel de production, du gigantisme des outils, le culte de la croissance indéfinie et de la réussite matérielle⁸⁵ ». Ils participent à la réhumanisation des territoires de vie en permettant de « retrouver des espaces sociaux de rencontre et d'échanges », de « se souvenir que l'homme a un passé, des voisins, des égaux », vers une société conviviale, c'est-à-dire « une société qui donne à l'homme la possibilité d'exercer l'action la plus autonome et la plus créative, à l'aide d'outils moins contrôlable par autrui. La productivité se conjugue en termes d'avoir, la convivialité en termes d'être » (Illich, 1973, p. 43).

Le tiers-lieu de transition à l'échelle de la localité prend tout son sens car, l'économie par l'entraide y est reconnue comme facteur d'évolution selon « la loi de l'aide réciproque » de Kropotkine (2020, p. 27) afin de démystifier l'idéologie d'une compétition débridée inspirée au profit d'un modèle de coopération intraspécifique (à l'intérieur des espèces) et interspécifique (entre les espèces). L'entrepreneuriat devient ici un processus collectif de production coopérative de « valeur sociétale » animé par des communautés de parties prenantes locales (citoyens, habitants, collectivités locales, acteurs locaux, etc.).

140

« Avec le concept de valeur sociétale, le propos consiste bien plutôt à rechercher une adéquation la plus cohérente possible entre, d'un côté, la nature, l'ampleur et la variété des besoins à satisfaire et, de l'autre, les choix d'investissement, la mobilisation des moyens de travail associés aux activités, la mise en œuvre des opérations de production et l'identification en termes de la répartition. » (Cormerais et Beraud, 2003, p. 46)

« Les tiers-lieux de transitions apparaissent comme des fabriques de valeur sociétale, en associant toutes les parties prenantes d'une même localité en faveur d'un changement radical propice à une intention stratégique collective, soit : celle des parties prenantes associées et affectées par la diffusion. » (Cadiou et Cadiou, 2010, p. 20)

Elle promeut le co-pilotage de projets communs co-conçus qui génère de l'intentionnalité de coopération par l'entraide, au service d'un modèle de développement durable et solidaire pour la localité qui est concernée par le TLT.

85. Citation extraite du 4^e de couverture de son ouvrage.

L'économie contributive au service de la soutenabilité portée par les tiers-lieux de transition.

De la pertinence de l'Anthropocène pour les tiers-lieux de transition...

Le terme d'Anthropocène, du biologiste Stoemer et du Nobel de chimie Crutzen, qualifie la période contemporaine où « les humains ont changé significativement la géologie de la Terre au point qu'une nouvelle époque planétaire a commencé⁸⁶ » (Crutzen & Stoermer, 2000; Crutzen, 2002). Mais, l'Union internationale des sciences géologiques (UISG) le rejette en raison d'une échelle de temps géologique présumée. Pour certains, l'Anthropocène succède à l'Holocène, cette période où les humains se sont sédentarisés tout en développant l'agriculture. Pour d'autres, l'Anthropocène apparaît à l'issue des « Trente Glorieuses ». Dans les deux cas, un consensus émerge sur la responsabilité humaine à l'origine de ces dysfonctionnements systémiques. Émerge ainsi l'expression de « Capitalocène » avec le sociologue et historien J. Moore⁸⁷ ou « d'Occidentalocène », défendue par l'historien français C. Bonneuil. Pour ce dernier, ce sont d'abord les pays dits « développés » avec leur système d'économie de marché qui sont en cause, puis plus récemment les pays en développement (PED) qui, par isomorphisme organisationnel, copient à tort ce qui à leurs yeux a permis la croissance économique donc le développement aux pays aujourd'hui industrialisés.

Dans tous les cas, ce sont les limites du modèle économique capitaliste qui apparaissent : « Le réchauffement climatique et la pénurie annoncée de certaines ressources naturelles posent constamment la question de la modification des comportements humains » (Rubens et Vaidis, 2017, p. 153). La limite concernée répond de véritables menaces auxquelles il faut faire face : des « menaces réalistes » (peur de perdre ses biens) et, des « menaces symboliques » (différences de valeurs). Les humains, à l'instar de tous les autres vivants, perçoivent mieux les menaces qui les concernent directement dans leurs différents lieux de vies (personnelle et professionnelle), en proximités sociale et géographique. C'est à ce titre que les travaux de Jodelet, en psychologie de l'environnement, en appellent au changement théorique en recourant aux « menaces » (Jodelet, 1998, 2001, 2011; Jodelet et Scipion, 1998). C'est au niveau local que la conscience des menaces est la plus forte, et que la transition nécessaire prend tout son sens. En effet, « la transition émerge d'initiatives citoyennes d'échelle locale » (Beucher et Mare, 2020, p. 386). Selon ces autrices, le mouvement des *Transition Towns* l'illustre « par la nécessité d'inventer et de promouvoir à l'échelle des communautés des modes de

86. Traduction sous la seule responsabilité de l'auteur.

87. Malm, A. (2018). « Vue de Dominique. Anthropocène ou capitalocène? », Le Courrier de l'UNESCO, avril-Juin, n° 2, p. 23-25.

vie post-carbone » (*ibid.*), dont les tiers-lieux de transition peuvent être à la fois les objets et les méthodes vers un modèle de développement soutenable et solidaire au service de leur localité.

Hall (1971), que nous avons déjà mobilisé, distingue l'« espace » (sociofuge qui cloisonne les individus) et le « lieu » (sociopète qui favorise les contacts). Mais, « l'espace sociopète n'est pas plus nécessairement bon que l'espace sociofuge universellement mauvais. Ce qui est souhaitable, c'est la flexibilité de l'espace et une congruence du plan et de la fonction assurant une variété d'espaces qui se prêtent ou non aux contacts selon l'occasion ou l'humeur des individus » (Hall 1971, p. 141), c'est ainsi que les espaces de *coworking* peuvent très bien être intégrés à un tiers-lieu mais, ne pas être vecteurs de transition en raison de l'intention individuelle qui prévaut à leur fonctionnement plus économique que citoyen, ni associé à un tiers-lieu. En d'autres termes, les tiers-lieux de transition ne visent pas seulement à écologiser l'économie contemporaine en rompant avec la logique de la croissance à tout prix, y compris sous un modèle de « croissance verte » qui pense que le marché peut répondre aux attentes de l'écologie (Colby, 1990) ; ils cherchent surtout à l'humaniser en préservant tous les vivants dans leurs environnements. Dès lors, ce sont bien des processus sociaux qui sont à la source de ces transformations systémiques souhaitées par les citoyens, et qui font sens pour ces tiers-lieux de transition.

142

... à leur apport à l'impérative bifurcation

« Bifurquer, c'est modifier les axiomes, les théorèmes, les méthodes, les instruments et les organisations microéconomiques et macroéconomiques de l'économie industrielle mondiale – l'économie industrielle se caractérisant par le fait que, comme technologie, elle intègre des formalismes scientifiques à des savoirs et à des méthodes techniques de production. » (Stiegler, 2020, p. 22)

Les tiers-lieux de transition ouvrent, semble-t-il, la possibilité de bifurquer, dans la mesure où ils amènent des possibilités de développer différemment des relations sociales, de penser le changement, d'être des espaces citoyens co-construits ouverts sur leur territoire. En effet, à l'observation sur nos différents terrains, les parties prenantes les considèrent comme « un plan d'action coordonné, décentralisé et ciblé, destiné à améliorer – de manière durable – les conditions de vie des habitants d'une localité, et dans lequel le développement stimule la participation de tous les acteurs concernés » (Coelho, 1996, p. 11, cité par Stiegler, 2020). Les tiers-lieux de transitions à l'instar des travaux de Krzykawski *et al.* (2020, p. 199) démontrent que :

« le sentiment d'appartenance à une nation-localité émerge depuis un lieu où l'action individuelle et collective – empreinte de coutumes, traditions et formes de savoirs plus ou moins locales, et ouverte sur le nouveau et sur l'autre – s'accomplit comme poursuite d'une transformation psychique et collective des habitants du lieu ».

Dans chaque cas rencontré depuis 2018⁸⁸, c'est une identification au tiers-lieu de transition qui a transparu à travers un projet commun, une vision commune et partagée, une ouverture partagée sur le territoire et son « à venir ». Ainsi,

« la localité est "l'avoir lieu" d'où émerge une orientation, c'est-à-dire un sens – une fin, surgie d'une part d'un point de vue partagé par une communauté constituant ainsi un savoir, ou plutôt un faisceau de savoirs, toujours en train de diffracter en direct d'un avenir diversement ouvert ». (Stiegler, 2020, p. 52)

Le tiers-lieu de transition répond d'une forme de géographie relationnelle qui en fait un moteur de différenciation à la fois néguentropique et anti-entropique⁸⁹, face aux autres organisations moins bifurcantes : sociétés commerciales nationales ou internationales, structures financières de marché en coopératives, par exemple.

L'économie spatiale théorise la rationalité économique de l'espace habité en formalisant la théorie de la localisation (Tellier, 1993). Elle repose sur une « fonction localisation à forme mathématique » (Tellier, 1993, p. 5) qui est une fonction de profit. À ce titre, elle ne répond pas de la bifurcation théorique nécessaire et attendue. La science de gestion-management semble plus encline à appréhender autrement les relations des organisations aux territoires. Citons à ce titre, Kustos (2018, p. 243) :

« Nous retiendrons que le territoire n'est pas seulement l'espace support de l'identité collective (espace vécu, perception spatiale, mœurs, mentalités, histoire, etc.), ni seulement un espace exploité et productif (contraintes, ressources y compris humaines, infrastructures, etc.), mais qu'il est aussi un espace fonctionnel traversé de réseaux, de flux, de déplacements (aménagés en passerelles, nœuds, pôles, etc.) et qu'il est encore un espace institutionnel et politique – lieu de pouvoirs et d'enjeux partagés parfois de conflits – sur lequel les collectivités territoriales notamment exercent leur responsabilité. »

88. Dans le cadre de nos travaux au sein de l'ANR péri#work (2018-2024).

89. Néguentropique, en ce sens que les tiers-lieux de transition défendent la diversification et la nouveauté. Anti-entropique, parce que les tiers-lieux de transition refusent la standardisation et luttent contre l'épuisement des ressources.

Si cette définition contextualise de manière explicite l'environnement territorial des tiers-lieux de transition, son intérêt réside surtout, dans le fait qu'il soit envisagé de s'intéresser « au territoire comme instrument d'action publique susceptible de mobiliser l'entrepreneuriat entendu comme action collective orientée vers le développement d'un territoire » (Kustoscz, 2018, p. 244). En d'autres termes, cela nous amène à penser une forme d'écosystèmes entrepreneuriaux internalisés pour les tiers-lieux de transition, similaires aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) quand ceux-ci n'existent pas, ou bien qu'ils y soient eux-mêmes encastés. Notre démarche correspond à la fois à une recherche-action avec les tiers-lieux partenaires et à une recherche-intervention avec le transitio-mètre. Ne serions-nous pas finalement dans le cadre d'une recherche-contributive au service d'une économie sociale écologique (ESE) liant économie sociale et écologie, elle-même contributive ?

« L'économie contributive n'a pas de modèle figé, mais développe des principes dont les conditions d'application évoluent selon les situations locales et les savoirs des habitants. Ainsi, les bifurcations qu'elle organise s'implantent en profondeur localement tout en permettant au territoire de rester ouvert : ouvert aux autres territoires, au niveau national, à l'inter-nation, à la technosphère, tout en gardant la maîtrise de son avenir néguentropique. » (Morlat *et al.*, 2020, p. 138)

144

Opter pour cette approche, c'est valider la démarche compréhensive selon laquelle les tiers-lieux de transitions constituent, à l'échelle de chaque territoire-localité, une plateforme délibérative constituée en partant du niveau local (citoyens, habitants, voisins, TPE et PME, collectivités locales) à partir de projets formant des structures d'échanges micro-réticulaires vers des structures d'échange méso et macro-réticulaires, apprenantes.

Les tiers-lieux ont acquis un statut transitionnel d'autres lieux d'économie sociale (Glémain et Billaudeau, 2021) sans qu'ils en aient toujours conscience et ce, parce que les discours internes et externes les considèrent *a priori* comme des objets de transition sans toujours le démontrer. Cependant, le transitio-mètre que nous avons créé (Glémain et Billaudeau, 2022), et qui rend compte de leur processus de transition (*organizing*) selon plusieurs niveaux organisationnels, souligne leur capacité à participer, voire à aboutir à un changement radical à l'échelle de chaque localité qui les concerne, en promouvant « l'être » plutôt que « l'avoir », au service d'un bien-être humain situé, en y-conscience et souhaité par l'homo politicus de plus en plus citoyen et de moins en moins consommateur. Quitter le référentiel de l'électeur-consommateur médian qui n'a plus de sens face aux injonctions de transformations systémiques qui sont les nôtres, c'est faire des parties prenantes des tiers-lieux de transition, ces figures citoyennes de la transition dans le cadre d'une économie écologique, liant management et politique de la soutenabilité.

Conclusion

Les tiers-lieux sont des organisations productrices de transition(s). Il est possible de les classer selon la nature de leurs activités : tiers-lieux nourriciers, tiers-lieux sociaux, tiers-lieux culturels, tiers-lieux agroécologiques, tiers-lieux agroécologiques, etc. Mais tous, quels qu'ils soient, sont des tiers-lieux de transition qui peuvent être déclinés selon ces spécificités. Ils peuvent être définis comme des « là » caractérisés par une y-conscience collective où se développe un processus entrepreneurial communautaire au service de la transition sociétale (économique, sociale, territoriale et de gouvernance démocratique), par une pratique de coopération, d'entraide citoyenne et solidaire, au service d'un écosystème territoire-localité. Les tiers-lieux de transitions sont des opérateurs territoriaux de proximités (sociale, citoyenne, géographique) au service d'un développement durable pour tous les vivants, dans le cadre d'un management de la soutenabilité, sous statut associatif ou coopératif, qui en fait des organisations d'économie sociale écologique.

Ils développent une approche en termes d'entrepreneuralisme qui « place la notion d'entreprendre au centre d'un système de pensée et d'action » (Dejardin et Luc, 2017, p. 158) au service d'un modèle de développement durable local et ce, à l'échelle d'une communauté coopérante territorialisée. À ce titre, elle devrait rompre avec une logique d'individualisme méthodologique pour rejoindre celle de l'holisme. Il s'agirait alors de considérer que « l'entrepreneuralisme oriente, conditionne, légitime les comportements individuels et collectifs en les inscrivant dans une cohérence touchant à tous les domaines de la vie économique, sociale, culturelle et politique; une cohérence globale, systémique, voire totalisante, entièrement tendue par la recherche et la concrétisation de la nouveauté » (Dejardin et Luc, 2017, p. 158), en plaçant l'individuel au service d'un collectif d'utilité sociale et territoriale. La science et le management de la soutenabilité doivent poursuivre cette acculturation théorique non seulement en sciences des vivants, mais également en intégrant les apports de la sociologie de la transition dans le cadre de l'économie sociale, car « celle-ci offre des outils pour penser la transformation du système économique non plus comme un ajustement exclusivement technique, mais comme un processus social enrichi des débats autour du développement durable » (Gendron, 2015), que l'économie sociale écologique peut analyser et promouvoir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arnaud, E., Berger, A. & De Perthuis, Ch. (2005). *Le développement durable*, Paris, Nathan, 158 p.
- Ballet, J., Dubois, J.-L., Mahieu, F.-R. (2005). *L'autre développement. Le développement socialement soutenable*, Paris, L'Harmattan, 125 p.
- Besson, R. (2018). « Pour des espaces transitionnels », dans *Lieux in finis. Construire des bâtiments ou des lieux ?*, Éditions B42, p. 63-73. <<https://hal.science/hal-01865934/document>>

- Beucher, S. & Mare, M. (2020). « Cadre épistémologique de la notion de transition en sciences humaines et en géographie », *Bulletin de l'Association des Géographes Français* [On line], 97(4), p. 382-394. En ligne le 31 juillet 2021, consulté le 31 décembre 2021. <<http://journals.openedition.org/bagf/7554>>; DOI : <<https://doi.org/10.4000/bagf.7154>>
- Boas, F. (1911). *Introduction. Handbook of American Indian Language*. Bureau of American Ethnology, Bulletin 40, Washington DC, Smithsonian Institution.
- Boas, F. (1938)., *The Mind of Primitive Man*, New York, The Macmillan Company
- Cadiou, Ch., Cadiou, K. (2010). « Modélisation de l'intention stratégique : un essai entre imagination et construction », dans Cadiou Ch. (dir.), *L'intention en sciences de gestion*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 19-46.
- Colby, M. F. (1990). « Environmental management in development : the evolution of paradigm », *World Bank Discussion Paper*, 1990, 20 p.
- Cormerais, F., Béraud, Ph. (2003). « PEKEA, Une économie politique de la valeur sociétale ? », p. 39-50, dans Moulier-Boutang Y. (dir.), *L'économie peut-elle être solidaire ?*, Paris, Cosmopolitiques & éditions de l'Aube.
- Crétiéneau, A.-M. (2010). « Économie sociale et solidaire et Développement Durable : pensée et actions en conjonction », *Marché et Organisations*, 11(1), p. 31-71.
- Delannoy, I. (2017). *L'économie symbiotique. Régénérer la planète, l'économie et la société*, Paris, Acte Sud, 374 p.
- Durand, D. (1990). *La systémique*, Paris, PUF, 125 p.
- France Tiers-Lieux (2021). *Nos Territoires en Action. Dans les tiers-lieux on fabrique notre avenir!* Paris, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, 282 p.
- Geels, F. (2011). « The Multi-level perspective on sustainability transitions : Responses to seven criticisms », *Journal of Environmental Innovation and Societal Transitions*, p. 24-40.
- Gendron, C. (2015). « Sociologie de la transition : quelle société post-écologique ? », *Cahiers de recherche sociologique*, 58, p. 55-72. <<https://doi.org/10.7202/1036206ar>>
- Glémain, P., Urasadettan, J. & Billaudeau, V. (2024). « Coworking and entrepreneurship in non-metropolitan third-working places : which local transition? A first analysis in western of France », p. 125-141, dans Tremblay D.G. & Krauss G. (eds), *The Coworking (R)Evolution. Working and Living in New Territories*. Northampton-USA/Cheltenham-UK, Edward Elgar Publishing Ltd.
- Glémain, P. & Billaudeau, V. (2022). « Les tiers-lieux de transition sociétale en région ouest de la France : Penser un "transitio-mètre" pour comprendre leurs effets transitionnels au niveau local », *Norois*, 264-265(3-4), 139-155. <<https://doi.org/10.4000/norois.12917>>
- Glémain, P. & Billaudeau, V. (2021). « Les Autres Lieux d'Entrepreneuriat et de Salarariat en territoire rural », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 5, p. 927-951. <<https://hal.science/hal-04076717>>
- Grippon F., Chaboud-Mollard B., Jourjon R. & Laforest Ch. (2021). *Tiers-lieux à but non lucratif*. Saint-Just-La-Pendue, Collectif, coéditions RELIER et Réseau des CREFAD. 112 p.
- Hall, E.T. (1971). *La dimension cachée*, Paris, Seuil, 254 p.
- Illich, I. (1973). *La Convivialité*, Paris, Seuil, 158 p.
- Jodelet, D. (1998). « Les représentations sociales et l'étude du rapport Homme/Environnement », dans Rigas A.V.D. (dir.), *Social representations and contemporary social problems*, Athènes, Ellinika Grammata, p. 37-51.
- Jodelet, D. (2001). « Le phénomène NIMBY », dans Boyer, M., Herzlich, G. & Maresca B. (dir.), *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherches pour le ministère de l'Environnement*, Paris, Odile Jacob, p. 91-97.
- Jodelet, D. (2011). « Dynamiques sociales et formes de la peur », *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 12, p. 239-256.
- Jodelet, D. & Scipion, C. (1998). « Gouverner ou composer avec l'environnement? Le Ministère vu par d'autres administrations à la fin des années 80 », dans Barraque, B., Theys, J. (dir.), *Les politiques de l'environnement. Évaluation de la première génération : 1971-1995*, Paris, Éditions Recherches.
- Tremblay, D.-G. & Krauss, G. (2019). *Tiers-Lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs...*, Rennes, co-édition Presses universitaires de Rennes et Presses de l'université du Québec, 206 p.

- Imanishi, K. (2022 [1990]). *Comment la nature fait science*, traduit et présenté par Bergue A., Éditions Wildproject, 272 p.
- Kropotokine, P. (2020). *L'entraide, un facteur de l'évolution*, Paris, Nada éditions, 379 p.
- Kustos, I. (2018). « Entrepreneuriat et projet de territoire; un défi pour le management territorial », p. 243-265, dans Altintas, G. & Kustos, I. (dir.), *Capacités entrepreneuriales : des organisations aux territoires*, Paris, EMS éditions, Management & Société.
- Lorobach, D. & Rotmans, J. (2010). « The practice of transition management : Examples and lessons from four distinct cases », *Futures*, 42, p. 237-246.
- Maréchal, J.-P. (2005). « Le Développement Durable », dans Laville J.-L. & Cattani A.-D. (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 125-133.
- Morlat, C., Landau O., Sentis Th., Cormerais F., Alombert A., Krzykowski, M. (2020). « Économie contributive : processus territoriaux de capacitation et nouvelles modalités comptables », p. 127-156, dans : Stiegler B. (dir.), *Bifurquer*, Paris, Les Liens qui Libèrent.
- Pelt, J.-M. (2007). *C'est vert et ça marche!*, Paris, Fayard.
- Petit, O., Froger, G. & Bauler, T. (2022). *Économie écologique. Une perspective européenne*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- Pierre, J.-C. (2006). *Pourvu que ça dure! Le développement durable en question*, Le Faouet, Liv'Editions, 184 p.
- Rubens, L. & Vaidis, D. (2017). « Se rappeler ses propres transgressions : d'une menace environnementale à un défi pour soi », p. 153-167, dans Caillaud, S., Bonnot, V., Drozda-Senkowska, E. (dir.), *Menaces sociales et environnementales : repenser la société des risques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 235 p.
- Stiegler, B. (dir.) (2020). *Bifurquer*, Paris, Les Liens qui Libèrent.
- Stiegler, B. (2020). « Décarbonation et déprolétarianisation », p. 21-56, dans Stiegler B. (dir.), *Bifurquer*, Paris, Les Liens qui Libèrent.
- Tellier, L.-N. (1993). *Économie spatiale. Rationalité économique de l'espace habité*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 278 p.
- Vanier, M. (dir.) (2009). *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 221 p.
- Vatn, A. (2005). « Rationality, institutions and environmental policy », *Ecological economics*, 55(2), p. 203-217.
- Yong, E. (2022). *Un monde immense. Comment les animaux perçoivent le monde*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 421 p.